

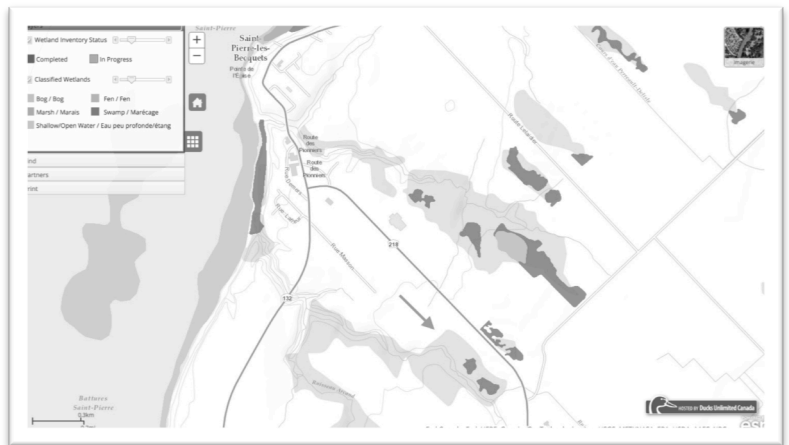
Nos milieux humides

Une richesse à protéger

La protection des milieux humides est un sujet qui revient de plus en plus souvent dans l'actualité. Dans la vallée du Saint-Laurent, le développement économique (agriculture et industrie) ainsi que résidentiel, met une forte pression sur ces milieux. On estime qu'à la grandeur de la province, entre 40 et 80 % des milieux humides ont déjà été détruits¹.

Qu'est-ce qu'un milieu humide?

Les milieux humides se caractérisent par la présence, permanente ou temporaire, en surface ou à faible profondeur dans le sol, d'eau stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée¹. Nous avons tous et toutes l'expérience de ces milieux dans notre région. Les eaux peu profondes (< 2 m), marais, marécages et tourbières abondent dans notre municipalité et aux alentours. Une carte interactive est d'ailleurs disponible sur le Web pour visualiser l'étendue des milieux humides dans la région².



Une « swompe » disait-on...

Historiquement, au Québec comme ailleurs, on considérait généralement les milieux humides comme incultes, inutiles, voire nuisibles. Une « swompe » disait-on. Ceci explique qu'ils ont été très souvent drainés et remblayés pour les rendre économiquement « rentables ». C'était ignorer que ces milieux rendent de grands services économiques et écologiques.

La destruction des milieux humides n'est pas étrangère aux fortes inondations de plus en plus fréquentes au sud du Québec. Ils jouent le rôle d'éponge et ralentissent l'écoulement des eaux qui gonfle les rivières au printemps. L'eau qui s'y accumule alimente la nappe souterraine et réduit l'impact des périodes de sécheresse. De plus, les zones humides agissent comme des filtres géants en purifiant les eaux de ruissellement, particulièrement en milieu agricole.

En périphérie des villes, de nombreux quartiers et zones industrielles ont été développés en détruisant des milieux humides. En plus des pertes écosystémiques liées à ces choix, les zones remblayées sont fréquemment inondées et sujettes à l'instabilité des sols et à l'érosion; ce qui induit des pertes économiques importantes.

1. Pellerin, S. et Poulin, M., *Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable*, Centre de la Science de la Biodiversité du Québec, 2013

2. <https://ducksunlimited.maps.arcgis.com/apps/MapTools/index.html>

Une réserve de biodiversité

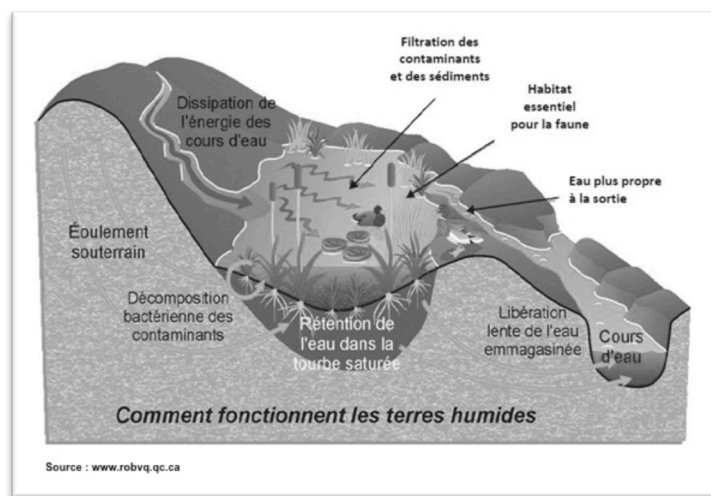
Bien qu'elles ne couvrent qu'environ 6 % de la surface terrestre, 40 % de toutes les espèces végétales et animales vivent ou se reproduisent dans des zones humides³. On y trouve plus de la moitié des espèces menacées ou vulnérables du Québec⁴. Les milieux humides sont reconnus parmi les écosystèmes les plus riches et productifs de la planète. Elle constitue ainsi un patrimoine irremplaçable pour les générations futures.

Milieux humides et crise climatique

Les milieux humides sont à la fois un atout d'atténuation des changements climatiques et une des premières victimes de cette crise. Au Québec, c'est dans les tourbières que sont stockées les plus grandes quantités de carbone, soit environ 9 fois plus que dans les forêts⁵. L'effet tampon sur le réseau hydrique régule naturellement le débit des rivières. Toutefois, les perturbations du climat viennent mettre beaucoup de pression sur leur équilibre fragile et sur la faune et la flore qu'ils abritent.

Une prise de conscience

Selon une étude récente, « 83 % des Québécois se disent préoccupés par la perte des milieux humides et 84 % sont d'avis que le gouvernement du Québec devrait en faire plus pour les protéger. »⁶



En 2017, le Gouvernement du Québec adoptait la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*. Cette loi instaurait un régime de protection et de compensation avec pour objectif zéro perte nette. Or, depuis 2017, Québec a permis la destruction de 11,9 km² de milieux humides dans la province avec des compensations totalisant 75 millions de dollars. Depuis, à peine 445 000 \$ ont été dépensés pour financer 3 projets de restauration, pour un total de 0,4 km² de milieux humides⁷ !

Les municipalités et plusieurs acteurs économiques se sont élevés contre le niveau des compensations économiques exigées par cette loi. Si la piètre gestion des fonds récoltés pouvait sembler leur donner raison, ils perdent de vue l'objectif de la législation. En effet, il ne s'agit pas de « vendre » (plus ou moins cher) les milieux humides, mais de les protéger.

Les Québécois souhaitent une meilleure protection des milieux humides et ceci commande un changement dans nos choix de développement. Si notre priorité est vraiment de sauvegarder ces écosystèmes riches et précieux, les compensations économiques ne seront plus un problème.

3. <https://www.ungeneva.org/fr/news-media/news/2022/02/les-zones-humides-heroines-meconnues-de-la-planete>

4. *Portrait des milieux humides du Centre-du-Québec*, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), 2012

5. *Milieux humides et changements climatiques*, Consortium Ouranos, 2017

6. *La valeur des milieux humides pour les Québécois*, Lynda Gagné et all., Chaire de recherche du Canada en économie écologique, UQO

7. *Les Québécois prêts à déboursier 280 millions pour protéger les milieux humides*, La Presse, 30 mai 2022